



INFONZ

Echos des syndicats et sections syndicales de l'Union Locale FO de saint Nazaire et région.



N° 4 - JUIN 2014

Union Locale des syndicats Cgt-FORCE OUVRIERE de St Nazaire et région

Secrétaire général : Gérard Caillon

4 rue François Marceau - 44 600 St Nazaire

Tel : 02 40 22 52 35 - Fax : 02 40 22 15 04

Lundi au jeudi : 9 h 30 - 12 h 30 et 13 h 30 - 17 h 30 Vendredi : 9 h 30 - 12 h 30

Site : www.ulfonz44600.fr

Mail : ul.force.ouvriere.nz@wanadoo.fr

- Permanence Juridique : Lundi après midi et Mercredi matin (sur rendez-vous)
- Permanence AFOC : Mercredi 14 h - 17 h (rendez-vous préférable)
- Permanence Retraités : Jeudi après midi

1^{er} MAI



« Les militants FO réunis en meeting à l'occasion du 1^{er} MAI 2014 à la Bourse du Travail de St Nazaire :

- Appellent en ce 1^{er} Mai , journée internationale de revendications des travailleurs, à la résistance de tous les salariés actifs, chômeurs et retraités, du public comme du privé, pour barrer la route à l'austérité, qu'elle soit de gauche de droite, ou syndicale.

- Rappellent que FO se prononce pour l'unité d'action intersyndicale chaque fois qu'elle est possible sur des bases revendicatives claires, qui ne peuvent aujourd'hui qu'inclure la dénonciation du Pacte de Solidarité et le combat pour son retrait, avec entre autres une remise à niveau des salaires des fonctionnaires, du SMIC et des pensions de retraite, ainsi que la défense de la Sécurité Sociale de 1945... » (extrait de la résolution adoptée à l'unanimité)

15 MAI : avec les Fonctionnaires, Grève et rassemblement

Les militants de l'UL ont mobilisé à l'appel de l'UD et de l'UAIFP 44 (agents de la Fonction publique FO) :

- Contre l'austérité et le pacte de responsabilité.

- Pour le rattrapage de la perte du pouvoir d'achat :

8 % d'augmentation du point d'indice
50 points supplémentaires pour tous



Le chantage à l'embauche de « travailleurs européens détachés ».

*Exemple à A.G.I.S. Herbignac.
Interview de Michel Deboeck.*

INFONZ : *peux-tu présenter l'entreprise où tu travaille ?*



MD : A.G.I.S. (Groupe LDC) est une entreprise de fabrication de plats cuisinés, de 700 salariés répartis sur trois sites : Herbignac, Avignon et Tarare.

A Herbignac nous fabriquons des plats asiatiques (nems, rouleaux de printemps ...) commercialisés notamment sous la marque *Tradition d'Asie*.

INFONZ : *comment le syndicat FO est-il présent dans cette entreprise ?*

MD : FO (FGTA) est le seul syndicat représenté.

Aux dernières élections professionnelles DP à Herbignac nous avons obtenu 140 voix sur 175 en collège ouvriers (les 20 salariés cadres ont élu de leur côté un délégué sans appartenance syndicale).

Je suis moi-même élu DP et au Comité d'Entreprise.

INFONZ : *qu'en est-il de la pratique contractuelle dans l'entreprise ?*

MD : FO a signé en 2012 un accord d'entreprise sur le temps de travail - 35 h. avec modulation des horaires ...-

En ce qui concerne les salaires, beaucoup de salariés sont au SMIC.

Notre syndicat FO n'a pas signé d'accords salariaux en 2013, ni en 2014.

Nous revendiquons cette année un minimum d'augmentation de 1,5 %. La Direction (groupe LDC) ne proposait qu'un maximum de + 1,1 % dans les entreprises du « pôle traiteur » auquel nous appartenons (et +1,5 % dans celles du pôle volaille).

Comme il n'y a pas eu d'accord, nous avons seulement + 0,9 % ...

INFONZ : *lors de la réunion du 1° mai à l'UL, tu es intervenu pour dénoncer l'utilisation des travailleurs « low-cost ». Peux-tu nous en dire plus ?*

MD : au cours d'une réunion avec d'autres délégués FO du groupe, un militant d'une entreprise similaire à la nôtre, également du groupe LDC et basée en Bretagne à St Briac, m'a expliqué qu'il y avait dans sa boîte, 7 ou 8 salariés ne parlant pas français, embauchés comme « travailleurs détachés » au titre de la directive européenne de 1996.

J'ai affiché cette information dans le panneau syndical de l'usine ... ce qui m'a valu d'être immédiatement convoqué par la Direction, qui a démenti l'utilisation de cette pratique et m'a informé - pensant sans doute m'intimider - qu'elle pourrait porter plainte contre moi devant le tribunal ... ce qu'elle n'a pas fait.

Fin 2013, lors d'un Comité de Groupe LDC, le responsable RH nous a confirmé qu'une société d'intérim leur proposait des salariés originaires de pays de l'UE, à 20 % moins cher que les salariés français (du fait des moindres cotisations sociales).



A l'occasion des vœux 2014, un membre Directeur de LDC est venu à Herbignac. Dans son discours, il a également parlé de cette possibilité tout en ne s'en disant « pas favorable » ... ! Cela a bien sûr été compris comme une sorte de chantage par les salariés.

INFONZ : *ces déclarations de vos patrons sont faites j'imagine dans un contexte social particulier ?*

MD : bien entendu.

Plus de la moitié des ouvriers ont plus de 15 ans d'ancienneté, ce qui permet une augmentation de salaire de 15 % en application de notre Convention Collective ADEPALE (+ 3 % tous les 3 ans avec un maxi de 15 %). La direction vise à baisser ce « coût du travail ».

Il y a une sorte de « mise en condition ».

La direction a demandé aux chefs d'équipe de faire signer, individuellement, des avenants, des notes Les cadences augmentent, l'encadrement fait pression et encourage les départs (« *si vous n'êtes pas contents vous pouvez aller ailleurs* »).



Michel Deboeck

Après avoir réussi à supprimer la prime de travail le samedi, elle cherche aussi à nous faire travailler le dimanche en jouant sur la définition légale des « traiteurs », tout en refusant notre revendication FO d'appel au volontariat.

INFONZ : en résumé la législation européenne au nom de la « libre concurrence et la libre circulation des travailleurs » est donc bien comme tu l'as dit le 1° Mai, avant tout une arme au service des employeurs ?

MD : oui et c'est scandaleux.

La directive européenne de 1996 sur le détachement des travailleurs permet aux employeurs de réaliser de substantielles économies et de mettre d'autres salariés sur le carreau.

Il faut absolument se mobiliser contre cela.

J'ajoute la facilité avec laquelle un patron peut créer sa boîte dans n'importe quel état membre de l'UE - sans obligation pour lui d'y résider - et donc de payer ses salariés à moindre coût.

LDC possède des entreprises en Pologne et en Espagne et joue là-dessus.

Par exemple pour les poulets : les œufs sont envoyés en Pologne parce que l'électricité nécessaire à l'éclosion est beaucoup moins chère qu'en France, comme la main d'œuvre.

Les poussins reviennent ensuite en France pour l'élevage, l'abattage ...

Rappel

L'emploi temporaire de travailleurs par une entreprise établie dans un État membre, vers un autre État membre, est encadré par la directive européenne sur le détachement de 1996.

Elle s'applique dans trois cas: l'exécution d'une prestation de services, la mobilité au sein d'un même groupe ou la mise à disposition de salariés au titre du travail temporaire.

Ces travailleurs doivent bénéficier des conditions d'emploi minimales en vigueur dans le pays d'accueil, notamment le salaire et le temps de travail.

Seules les cotisations sociales continuent d'être payées dans le pays d'origine.
Cet allègement de salaire différé peut représenter pour l'employeur une différence de coût de l'ordre de 30%.

L'accord du 9 décembre 2013 des ministres du travail, révisant son application (en 2016), n'a pas mis fin au dumping social et permet au gouvernement de sauver les apparences juste avant les élections européennes.

(FO Hebdo)

Repère



A.G.I.S. fait partie du « pôle traiteur » du groupe L.D.C. : 16 000 salariés et 67 usines en France, Espagne et Pologne.

N° 1 de la volaille en Europe
N° 2 de l'activité traiteur en France.

Principales marques du groupe : *Le Gaulois ; Poulets de Loué ; Maître Coq ; Marie ; Traditions d'Asie.*

Chiffre d'affaires en 2013 : 2,993 milliards d'€, en progression de 5,36 % par rapport à 2012,
... à comparer avec la politique salariale du groupe.

Association des Retraités et pré-Retraités :

une délégation F.O rencontre la député Mme Marie-Odile Bouillé.

Vendredi 25 avril une délégation Force Ouvrière composé par Bertrand Bauny secrétaire adjoint de l'UL F.O Joël Danto président de l'association des retraités F.O et Yvon Rouziou accompagné d'une dizaine de retraités, ont été reçu à la permanence de la Député Marie Odile Bouillé pour lui signifier notre refus total du pacte de responsabilité.



Joël Danto et Yvon Rouziou

« Face aux arguments de notre délégation madame Bouillé semblait très embarrassée, et nous a dit ne pas avoir pris sa décision personnelle sur le vote à l'assemblée. »

La députée a finalement décidé de voter le pacte d'austérité ...!

Agenda

- Jeudi 12 Juin : AG hospitaliers Guérande
- Mercredi 18 Juin : CE Métaux
- Jeudi 19 Juin : AG hospitaliers Mindin
- Mardi 24 Juin : CE de l'UL
- Jeudi 26 Juin : AG hospitaliers Savenay

Stages de formation

- 3 au 7 novembre : découverte FO et moyens d'action du syndicat



Agents communaux de MALVILLE : Grève massivement suivie.

Confrontés au manque de dialogue, de respect, de considération et de confiance ainsi qu'à des agressions verbales intolérables, conduisant à une explosion des arrêt de travail, plus de 85 % des agents municipaux étaient en grève le 15 juin, pour :

- Réaffirmer leurs revendications.
- Exiger de la municipalité le retour d'un climat de confiance

La population de la commune a été informée des motifs de cette grève par un tract intersyndical distribué à la sortie des écoles.

La délégation syndicale n'a pas été reçue ni par le maire ni par un adjoint ... Pour autant les agents n'en resteront pas là !

A suivre.



Fabrice Bouron
Services Publics et de Santé 44

Indice INSEE des prix à la consommation

Janvier 2014 : - 0,6 %
Février 2014 : + 0,6 %
Mars 2014 : + 0,4 %
Avril 2014 : 0 %
Sur un an : + 0,7 %

